

## Les apprentis ambulanciers ne seront pas relégués au rang d'observateurs



Les ambulanciers aubois peuvent souffler. Les apprentis ambulanciers conservent leur statut et feront bien partie des équipages afin d'apprendre leur métier.

Les professionnels du secteur étaient très inquiets, car plusieurs agences régionales de santé (ARS) avaient refusé, au cours des derniers mois, l'enregistrement d'apprentis au motif que leur place dans les ambulances rendait les équipages non conformes. L'ARS Grand Est faisait partie des concernées, même si aucun problème n'a été enregistré dans l'Aube.

En juillet, la CNSA, organisation professionnelle des ambulanciers, avait saisi le ministère de la Santé. Elle a obtenu une réponse claire en cette fin août : les apprentis ambulanciers conservent leur statut et ne sont plus relégués au rang d'observateurs.

### « Situation ubuesque »

Un mail de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a été adressé à toutes les agences régionales de santé pour clarifier la situation à la suite de la saisie des services juridiques du ministère.

« Il ne pouvait en être autrement, connaissant bien le principe de l'apprentissage. Quand nous avons contacté les services de l'État en charge de la formation et du travail, ils avaient été fort surpris de cette situation ubuesque », réagit Jean-François Huot, directeur de la coordination nationale des instituts au sein du groupe Aftral.

Si certaines ARS avaient décidé de prendre ces mesures, c'est à cause d'une directive mal interprétée, selon plusieurs professionnels, qui redoutaient de ne plus pouvoir assurer le transport de patients, dans un contexte de recrutement difficile (deux postes sur dix ne sont pas pourvus en France).

Le nombre d'apprentis ayant suivi la formation du diplôme d'État d'ambulancier (qui peut être suivie par voie de professionnalisation également) a augmenté de 54 % entre 2020 et 2021, passant de 649 à 997 dans le pays.

Une centaine d'instituts de formation existent en France, dont un à Torvilliers, qui forme une vingtaine de personnes par an en moyenne.